

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 19 octobre 2010  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Hôtel de ville de Farnham

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Vincent Roy, représentant de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Laval Perreault, représentant de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
	Réal Brunelle, représentant de la	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Daniel Tétreault, représentant de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Vanessa Couillard agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2010
4. Rapport du comité régional du pacte rural du 6 octobre:
  - 4.1. Projets recommandés dans le cadre du Fonds de développement régional de la CRÉ
5. État d'avancement du dossier Internet Haute-vitesse – demande au CRTC pour les Comptes de report
6. Autorisation pour verser au CLD la subvention du M.D.E.I.E. d'une somme de 414 515\$
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 18 octobre :
  - 7.1. Bilan des actions et solde budgétaire de 2010
  - 7.2. Exposition du plan d'action 2011 et étude des prévisions budgétaires 2011 du PGMR;
8. Rapport du comité de transport du 18 octobre:
  - 8.1. Statistiques
  - 8.2. Budget
  - 8.3. CRDI, Lac-Brome et Brome
  - 8.4. Plan triennal
9. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 18 octobre :
  - 9.1. Projet de règlement 07-1010 modifiant le SAD – Exclusion à Cowansville
  - 9.2. Tour de télécommunication de Vidéotron à Dunham – Appui à la CPTAQ
  - 9.3. Gaz de schiste – état de la situation
  - 9.4. Adoption de la politique sur les structures et antennes
  - 9.5. Article 59 et îlots déstructurés – Mise au point
  - 9.6. Retour sur la 1<sup>ère</sup> rencontre du comité des grandes affectations du territoire
  - 9.7. Présentation du rapport d'activités 2010 et plan d'action 2011
  - 9.8. État de situation du budget 2010
  - 9.9. Étude préliminaire du budget 2011

- 9.10. Certificats de conformité : Règlement 188 de Sutton
- 9.11. Certificats de conformité : Règlement 357 de Farnham
- 9.12. Certificats de conformité : Règlements 95-10; 96-10; 97-10; 98-10; 99-10 et 100-10 de St-Armand
10. Cours d'eau :
  - 10.1. Demande de nettoyage du cours d'eau Campbell – Nomination du professionnel externe de BMI
  - 10.2. Branche 1 Rivière Sud-Ouest : paiement à Ent. Réal Carreau inc. – 24 662,99\$
11. Rapport du comité de sécurité publique du 7 octobre
12. Rapport du comité administratif du 6 octobre :
  - 12.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
  - 12.2. Adoption du rapport d'activités de l'an 2 du Plan de diversification et de développement économique
13. Travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'édifice :
  - 13.1. Rapport sur l'avancement
  - 13.2. Autorisation pour le paiement #3 à l'entrepreneur Athéna Constructions : 235 941,73\$
  - 13.3. Demande d'une aide financière au Fonds vert municipal de la FCM pour le stationnement vert
14. Demande de la MRC Haute-Yamaska pour participer au financement de la Maison régionale du Tourisme
15. Nouvelles règles pour les contrats municipaux :
  - 15.1. Formation le 28 oct. au Château Bromont à 18h30, donnée par le MAMROT et la FQM
  - 15.2. Dépôt d'un projet de politique de gestion contractuelle
  - 15.3. Mandat à Me Elaine Francis pour collaborer avec Me Vanessa Couillard
16. Réunion d'échanges avec les DG des municipalités le 25 octobre PM
17. Compte-rendu du Congrès de la FQM à Québec
18. Rapport de la Table des Préfets de la Montérégie le 8 octobre à Varennes
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre / novembre
20. Correspondance
21. Questions diverses
22. Deuxième période de questions du public
23. Prochaines séances du conseil : **Hôtel de ville de Dunham le 16 novembre**  
**Hôtel de ville de Sutton le 24 novembre**
24. Levée de la séance

---

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

361-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2010

362-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

#### PROJET RECOMMANDÉ DANS LE CADRE DU FDR DE LA CRÉ

363-1010

**CONSIDÉRANT** que 12 projets de la région de Brome-Missisquoi ont été déposés au Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ recommande 7 projets à la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ces 7 projets totalisent une somme de 171 112 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a que 82 266 \$ de disponible pour les projets;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
 APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
 ET RÉSOLU :**

De recommander à la CRÉ Montérégie Est les projets suivants :

Titre du projet	Promoteur	Description	Montant recommandé	Motifs de la recommandation
Partenaires Brome-Missisquoi pour la réussite éducative	Chambre de commerce de Cowansville et région	Conciliation travail-études Mentorat scolaire Diffusion d'une pièce de théâtre pour la sensibilisation	24 000 \$	Le projet est issu d'une planification et d'un partenariat entre un réseau d'intervenants. Il répond à une problématique importante de Brome-Missisquoi et de la société, soit le décrochage scolaire.
La Tournée des Carrefours	CLD de Brome-Missisquoi	Ressource et programmation de 5 tournées de spectacles et expositions	20 000 \$	Le projet est identifié prioritaire par le milieu culturel.
Agir en partenariat pour une population en meilleure santé	Corporation de développement de Bedford et région	Embauche d'un coordonnateur pour la mise en place de la coop de Santé	38 266 \$	Le projet répond à une situation très problématique de Bedford et régions.

**ADOPTÉ**

**ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER INTERNET HAUTE-VITESSE**

Tania Szymanski présente l'état d'avancement du dossier d'internet haute vitesse. Le MAMROT est toujours à l'étude de notre projet. Une petite entreprise de la région a déposé une plainte relativement au projet de Xittel et le ministère nous a informés qu'il mettra de côté notre projet pour environ une semaine afin d'étudier cette plainte. Concernant la non-desserte des comptes de report, les maires se questionnent à savoir si la date butoir allouée par le CRTC à Bell pour desservir ces zones est 2012 ou 2014. La MRC s'engage à clarifier la situation à cet égard avant de demander au CRTC de réviser sa décision numéro 2010-637.

**AUTORISATION POUR VERSER AU CLD LA SUBVENTION DU MDEIE**

364-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
 APPUYÉ PAR APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
 ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement au CLD de la subvention provenant du MDEIE de l'ordre de 414 515 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**COLLECTE DES SAPINS DE NOËL**

365-1010

**CONSIDÉRANT** que le mémo promotionnel pour la collecte de sapins de Noël et les frais de sa distribution font partie des actions prévues en 2010;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

- 1) **Impression DF** : 25 200 copies recto verso, 4 couleurs, papier 100 % recyclé Feuille 8,5 x 14 : **1 774,30\$ +tx**
- 2) **Impressions Daigle** : 25 200 copies recto verso, 4 couleurs, papier 100 % recyclé Feuille 8,5 x 14 : **1 854,00 \$ +tx**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
 APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
 ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat de l'impression du mémo promotionnel pour la collecte des sapins de Noël à l'entreprise Impressions DF pour un montant de **1 774,30\$ avant taxes** et d'autoriser Nathalie Grimard à procéder à la distribution postale pour un montant approximatif de **2 700 \$** avant taxes.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DU PGMR**

366-1010

**CONSIDÉRANT** que les dossiers prioritaires pour le Plan de gestion des matières résiduelles pour l'année 2011 sont : la valorisation des matières putrescibles, l'implantation du compostage en milieu scolaire, la promotion des services de l'écocentre, le suivi du dossier de l'usine multifonctionnelle et la révision du PGMR;

**CONSIDÉRANT** que le montant proposé pour réaliser les actions 2011 de sensibilisation et de communication du PGMR est d'environ 98 000\$, lequel est réparti comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| a) Volet communication et sensibilisation auprès des citoyens :                          | 24 450 \$ |
| b) Volet activités de sensibilisation auprès des institutions, commerces et industries : | 6 000 \$  |
| c) Volet ressources professionnelles :   | 1 500 \$  |
| d) Volet bilans et suivis :  | 26 100 \$ |
| e) Volet infrastructures et services :   | 40 000 \$ |

**CONSIDÉRANT** que le projet de budget 2011 du PGMR prévoit des dépenses de 98 000 \$ pour les activités du plan d'actions, de 33 000 \$ pour la remise À RDD et de 90 443 \$ pour le fonctionnement de base;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE**

**APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**ET RÉSOLU :**

De prendre en considération, lors de l'adoption du budget 2011, le budget préliminaire du service de la gestion des matières résiduelles au montant approximatif de 221 443 \$ impliquant une quote-part d'environ 108 550\$.

**ADOPTÉ**

### **HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES POUR LE SERVICE DE TRANSPORT**

367-1010

**CONSIDÉRANT** que les congés pour la période des Fêtes, le bureau du service de transport sera ouvert les 28, 29 et 30 décembre 2010. Le bureau sera donc fermé du 24 au 27 décembre et le 31 décembre.

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER**

**APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du bureau du service de transport pour la période des Fêtes afin que le bureau soit ouvert les 28, 29 et 30 décembre 2010.

**ADOPTÉ**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 07-1010 – MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, 2<sup>e</sup> REMPLACEMENT– EXCLUSION À COWANSVILLE**

368-1010

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande concerne, dans un premier temps, la mise à jour des ensembles et des éléments patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT** que cette mise à jour fait suite aux résultats et recommandations d'une étude réalisée en 2009;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande concerne, dans un deuxième temps l'agrandissement du périmètre d'urbanisation multifonctionnel de la ville de Cowansville ;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a autorisé l'exclusion des lots 3 356 976-P et 3 356 988-P faisant l'objet de la demande d'agrandissement;

**CONSIDÉRANT** que ces parties de lots sont contigües au périmètre d'urbanisation actuel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de régulariser une situation car les parties de lots visées sont enclavées et sont déjà utilisées à des fins résidentielles et commerciales;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement de ce périmètre urbain n'occasionnera aucun impact négatif sur l'homogénéité du secteur agricole et aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles.

**CONSIDÉRANT** que ce secteur s'inscrit dans le prolongement des services municipaux déjà en place et pourrait consolider le développement résidentiel et commercial de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 21 septembre 2010 afin d'adopter le règlement 07-1010;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAVAL PERREault  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU**

D'adopter le projet règlement 07-1010 qui modifie le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est intitulé "Règlement 07-1010 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement".

**ARTICLE 2 ENSEMBLES PATRIMONIAUX**

La note de bas de page 33 du titre de la section 10.2.1 est modifiée par l'ajout de la référence suivante :

« MRC Brome-Missisquoi, Mise à niveau de l'étude des ensembles d'intérêt patrimonial, rapport synthèse, Bergeron Gagnon inc., Novembre 2009. »

Le texte de la section 10.2.1 est remplacé par le suivant :

*Les ensembles patrimoniaux ont été retenus et délimités selon des indicateurs constituant ou qualifiant le patrimoine de façon globale. Ces indicateurs sont :*

- *La qualité et l'intégrité architecturale des bâtiments;*
- *L'ancienneté des bâtiments et de l'implantation des lieux;*
- *La présence de bâtiments modernes ou mal intégrés;*
- *La présence de bâtiments spécifiques ou plutôt rares;*
- *Le nombre de bâtiments d'intérêt patrimonial;*
- *les qualités du site (environnement, paysage, nature, emplacement, configuration) qui mettent en valeur les éléments qui les composent;*
- *La présence de sites archéologiques.*

**ARTICLE 3 ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX**

La section 10.2.2 intitulée « les éléments patrimoniaux » est modifiée par l'ajout des éléments d'intérêt patrimoniaux ponctuels suivants :

- *l'église catholique Saint-Édouard (1864) et son presbytère d'architecture néogothique à Lac-Brome;*
- *la grange-étable du chemin de West-Brome datant de 1898 à Lac-Brome.*

**ARTICLE 4 CARTES DES ENSEMBLES PATRIMONIAUX**

Les cartes 10-1 à 10-23, inclusivement, intitulées « Ensembles patrimoniaux » présentées au chapitre 10 concernant les territoires d'intérêt du territoire, sont remplacées par les cartes 10-1 à 10-23 présentées à l'annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 5 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

La carte 6-7 intitulée « Périmètre d'urbanisation Cowansville » présentée au chapitre 6 concernant les périmètres d'urbanisation du territoire est remplacée par la carte présentée à l'annexe 2 du présent règlement.

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

**ADOPTÉ**

**TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE VIDÉOTRON À DUNHAM –  
APPUI À LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** Vidéotron a fait une demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole sur une partie des lots 3 980 287 et 3 980 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi pour une superficie totale de 5 355 mètres carrés.

369-1010

**CONSIDÉRANT QUE** la demande no 369142 concerne l'installation d'une tour de télécommunication autoportante de 82 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** des équipements rattachés à la tour seront installés sur une superficie de 460 mètres carrés, que la construction du chemin d'accès se fera en majeure partie à même un chemin d'accès existant et que l'implantation d'une ligne électrique le long d'une ligne de propriété nécessite 1 154,2 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** les impacts sur les activités agricoles seront minimes étant donné que les infrastructures seront installées en majeure partie à même un chemin d'accès existant et le long d'une ligne de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la terre agricole présente pourra continuer d'être cultivée malgré la présence de la tour et de ses équipements afférents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage visé ne créera pas de contrainte supplémentaire aux activités agricoles situées à proximité et n'aura aucun effet sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à améliorer la desserte cellulaire et internet d'un secteur rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité agricole de la MRC a été préalablement consulté concernant la demande 369142 et que les membres sont favorables au projet;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande 369 142 pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole sur une partie des lots 3 980 287 et 3 980 300 de la municipalité de Dunham, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Missisquoi et d'indiquer à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

**GAZ DE SCHISTE – ÉTAT DE LA SITUATION**

370-1010

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation du gaz naturel, et particulièrement celle des gaz de schiste, soulève plusieurs inquiétudes en matière de sécurité publique, de santé et d'environnement;

**CONSIDÉRANT** que le milieu municipal, qui est responsable de l'aménagement et de la gestion du territoire, doit être impliqué dans l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation du gaz naturel;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'aménagement de la MRC n'est pas en désaccord avec l'exploitation du gaz de schiste, mais consent à la nécessité d'encadrer normativement l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste afin de palier notamment aux catastrophes naturelles et aux développements sporadiques de la région Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR LAVAL PERREAULT  
ET RÉSOLU**

De demander au gouvernement d'encadrer, avec une législation appropriée, l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste afin de préserver l'équilibre écologique et le futur développement des régions du Québec.

De demander au gouvernement que cette nouvelle législation puisse rendre au milieu municipal son pouvoir en matière d'aménagement et de gestion du territoire, notamment :

- La MRC doit être informée des C.A. émis par le ministère préalablement aux travaux d'exploration et d'exploitations sur son territoire;
- Le gouvernement doit accorder des redevances et non seulement se limiter aux compensations à l'égard des municipalités lorsqu'une telle exploration ou exploitation a lieu sur son territoire;
- L'entreprise d'exploration et/ou d'exploitation doit garantir que ni la sécurité publique, ni la santé et ni l'environnement ne sont à risque;
- L'entreprise d'exploration et/ou d'exploitation doit démanteler tous les puits et autres structures accessoires et remettre les lieux en état, une fois la phase d'exploration ou d'exploitation terminée;
- Le gouvernement doit réviser adéquatement la loi sur les mines en raison notamment de la prédominance de ce cadre législatif sur le milieu municipal à l'égard de la saine gestion de l'aménagement du territoire.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES STRUCTURES ET ANTENNES**

371-1010

**CONSIDÉRANT** que le projet de politique a été modifié suite aux commentaires du comité d'aménagement du 15 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que le projet de politique a été déposé au conseil des maires du 21 septembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la politique visant à encadrer l'implantation de nouvelles tours, antennes de télécommunication ainsi que toutes structures afférentes sur le territoire de Brome-Missisquoi et qu'une copie de ladite politique soit acheminée aux 21 municipalités.

**ADOPTÉ**

#### **ARTICLE 59 ET ILOTS DESTRUCTURÉS**

Monsieur Dorion, directeur du service d'aménagement, informe les maires qu'il rencontrera monsieur Gauthier de la CPTAQ, personne en charge de l'application de l'article 59, le 9 novembre prochain à 9h00 afin d'éclaircir les limites de l'article 59 et d'évaluer l'intégration des conclusions du PDZA à la finalité que devrait prendre ledit article 59.

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 357 DE LA VILLE DE FARNHAM**

372-1010

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 4 octobre 2010 son règlement numéro 357;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à (i) modifier des limites des zones P1-19 et H1-49 (réduction de la zone parc P1-H19); et à (ii) modifier les grilles de spécifications des zones P1-19 (usages de récréation) et H1-49 (ajustement des dispositions pour usage habitation unifamiliale jumelée);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 357 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 188 VILLE DE SUTTON**

373-1010

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 13 octobre 2010 son règlement numéro 188;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de règlement vise, entre autres, à mieux encadrer :

- La zone «P-08» identifiée au plan de zonage à l'annexe 3 du Règlement de zonage présentement en vigueur;
- Usage résidentiel unifamilial isolé dans les zones de conservation;
- L'implantation d'un usage nécessitant l'ouverture d'une nouvelle rue ou le prolongement de rue existante à l'extérieur des périmètres urbanisation;
- L'implantation d'un usage de type bannière commerciale d'envergure nationale;
- L'usage centre de santé, de ressourcement et de création artistique et les auberges de moins de quinze (15) chambres dans les zones RUR-05, RUR-06, RUR-09, RUR-10, RUR-11, PAM-07 à PAM-11 identifiées au plan de zonage ;
- L'usage habitation dans la zone REC-01 identifiée au plan de zonage.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 188 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 95-10; 96-10; 97-10; 98-10; 99-10  
ET 100-10 MUNICIPALITÉ DE ST-ARMAND**

374-1010

**CONSIDÉRANT** que le conseil a confirmé, le 21 septembre dernier, la conformité des règlements 95-10; 96-10; 97-10; 98-10; 99-10 et 100-10 de la municipalité de St-Armand et que cette dernière a tenu l'ouverture du registre conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** l'avortement à la fin 2009 de la procédure d'adoption des règlements révisés suivant:

- Plan d'urbanisme, Règlement de zonage, Règlement sur le lotissement, règlement de construction, Règlements sur les permis et certificats et Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 95-10 vise la révision et fusion des plans d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 96-10 vise la révision et fusion des règlements de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 97-10 vise la révision et fusion des règlements de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 98-10 vise la révision et fusion des règlements de construction;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 99-10 vise la révision et fusion des règlements sur les permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 100-10 vise la révision du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**



De déclarer les règlements suivants : 95-10; 96-10; 97-10; 98-10; 99-10 et 100-10 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU CAMPBELL – NOMINATION DU PROFESSIONNEL EXTERNE DE BMI**

375-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien du cours d'eau Campbell, selon la demande de la municipalité de Sainte-Sabine, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au conseil sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DU PAIEMENT À ENTREPRISE RÉAL CARREAU INC**

376-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 24 662.99 \$ aux Entreprises Réal Carreau Inc. pour les travaux effectués dans la branche 1 de la rivière Sud-Ouest.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 2 DU PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

377-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport d'activités de l'an 2, soit du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, du plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi, tel que préparé par le CLD. De transmettre copie du plan au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE :  
RAPPORT SUR L'AVANCEMENT**

Monsieur Robert Desmarais, directeur général, informe le conseil qu'il y a actuellement un peu de retard sur l'échéancier par rapport à l'installation des gaines de ventilation et de climatisation ainsi qu'au stationnement. Toutefois, le budget est respecté.

**AUTORISATION POUR LE 3<sup>e</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR  
ATHÉNA CONSTRUCTION**

378-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le 3<sup>e</sup> paiement d'une somme de 235 941.73 \$ à l'entrepreneur Athéna Construction Le financement proviendra du règlement d'emprunt.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS VERT MUNICIPAL DE LA FCN**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

379-1010

De demander une aide financière au fonds vert municipal de la Fédération Canadienne des Municipalités pour la construction d'un stationnement vert pour la MRC.

**ADOPTÉ**

**COTISATION 2011 DES MUNICIPALITÉS ET DE LA MRC À LA FCM**

380-1010

**CONSIDÉRANT** les avantages non négligeables de devenir membre de la FCM;  
**CONSIDÉRANT** que l'abonnement annuel de toutes les municipalités payé par la MRC est financièrement plus avantageux que si chacune des municipalités s'abonnaient individuellement;  
**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu paiement de la cotisation par certaines municipalités;  
**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

De prévoir au budget 2011 le paiement de la cotisation à la Fédération canadienne des municipalités de toutes les municipalités par le biais d'une quote-part à la MRC. De s'entendre avec la FCM pour trouver une méthode afin de ne pas pénaliser les municipalités ayant déjà payées.

**ADOPTÉ**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MAISON RÉGIONALE DU TOURISME**

381-1010

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

De proposer à la MRC de la Haute-Yamaska que la MRC Brome-Missisquoi participe financièrement au fonctionnement de la Maison régionale du tourisme en 2011 par un montant de 25 000 \$.

**ADOPTÉ**

**FORMATION SUR L'OCTROI DES CONTRATS MUNICIPAUX**

Monsieur Desmarais, directeur général, informe le conseil qu'une séance d'information, donnée par la FQM et le MAMROT, concernant l'octroi des contrats municipaux se tiendra le 28 octobre à compter de 18h30 au Château Bromont.

**MANDAT DONNÉ À Me ÉLAINE FRANCIS POUR FINALISER LA POLITIQUE DE  
GESTION CONTRACTUELLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

382-1010

De mandater Me Éline Francis pour collaborer avec Me Couillard afin de finaliser la politique de gestion contractuelle de la MRC pour une période n'excédant pas 5 heures.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

La prochaine séance se tiendra le 16 novembre se tiendra à l'Hôtel de ville de Dunham et la séance du 24 novembre se tiendra à l'Hôtel de ville de Sutton.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

383-1010

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



---

Arthur Fauteux, préfet



---

Me Vanessa Couillard, greffière